

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA CESSATION DE LA PART DE L'EMPLOYEUR DANS LES PROVINCES OÙ LE RÉGIME EST EN VIGUEUR—L'EXTENSION AUX FORCES ARMÉES ET À LA G.R.C.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi la page 10753 du hansard, mercredi dernier j'ai posé au président du Conseil privé une question concernant la cessation de la part de l'employeur par le gouvernement du Canada dans les provinces où le régime d'assurance frais médicaux est en vigueur. Le ministre serait-il en mesure de répondre à cette question aujourd'hui?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, dans les provinces où le régime fédéral d'assurance frais médicaux est en vigueur, le régime de base de santé en vertu du Régime d'assurance chirurgicale-médicale est discontinué puisque, dans une grande mesure, les prestations versées en vertu de ce régime proviennent du régime d'assurance frais médicaux de la province. En conséquence, on n'exige plus de cotisations ni de l'employeur ni de l'employé pour ce régime de base dans ces provinces. Bien entendu, le député sait que le gouvernement verse une contribution considérable à l'égard du coût du programme d'assurance frais médicaux.

Avec l'avènement de l'assurance frais médicaux, un nouveau régime d'assurance collective chirurgicale-médicale sera créé dans ces provinces en vue de fournir les services qu'offrait le régime du gouvernement mais que n'offre pas l'assurance frais médicaux et de maintenir ainsi les services qui existaient auparavant. Le coût du nouveau régime d'assurance chirurgicale-médicale sera absorbé par le gouvernement et les employés moitié-moitié.

Je dois dire au député que dans sa province où nous avons tenté d'obtenir le consentement du ministre de la Santé en vue d'offrir aux membres des forces armées un taux de cotisation réduit en vertu du régime provincial d'assurance frais médicaux, cela n'a pas marché, contrairement aux autres provinces.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Défense nationale, car je crois qu'il existe des différences d'un service à l'autre. Est-il en mesure de nous expliquer ce qui en est de la part que le gouvernement fédéral

verse aux régimes de soins médicaux courants à l'intention des militaires en service dans une province?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que le président du Conseil du Trésor a précisé que les gouvernements de toutes les provinces qui ont accepté le régime d'assurance frais médicaux, sauf l'Alberta, ont réduit les primes pour les militaires, parce qu'ils jouissent déjà des services médicaux des forces armées.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais les employés fédéraux des forces armées et de la Gendarmerie royale sont tout bouleversés à ce sujet.

M. l'Orateur: Je me demande si le député pense que la question devrait porter sur tous les services.

L'hon. M. Lambert: Quelle idée! Il s'agit de savoir si les employés de la Gendarmerie royale sont traités de la même façon et si la politique du gouvernement est la même à leur égard.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je vais prendre note de la question et j'y donnerai réponse.

LE CRÉDIT A LA CONSOMMATION

LA COLLABORATION AVEC LES PROVINCES DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. A la suite de la déclaration hier du gouverneur de la Banque du Canada que le gouvernement fédéral aurait probablement imposé des restrictions aux crédits à la consommation depuis deux ans s'il avait eu le pouvoir de le faire, le gouvernement compte-t-il pressentir les provinces en vue d'obtenir ce pouvoir et d'avoir aussi un moyen efficace de contrôler l'inflation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Le gouvernement a-t-il l'intention de négliger tout à fait ce moyen efficace de contrôler l'inflation et de ne rien faire à cet égard?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Hees: Alors, que diable comptez-vous faire pour contrôler l'inflation? Dites à la Chambre ce que vous avez l'intention de faire, pour l'amour de Dieu.